

Séance de l'assemblée Délibérante du 25 septembre 2019

Délibération n°22/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Bénédicte HEALY

Jean-François DEMERE
Françoise BERNARD
Gérard BRANLARD

Titulaires excusés :

Pascal BRUHAT
Danien SALLES

Claude DELETANG
Roland BLANCHET

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER, représente Pascal BRUHAT

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Fabienne LANGUILLE

Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6	1	0	4	7	7	0	0

Objet : Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°30/2018 du 26 septembre 2018 sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000€ auprès du crédit agricole ;

Le Président rappelle que le SEAT fait appel à de nombreux financements publics via des demandes de subventions annuelles ou des demandes de subventions en fonction des projets développés. Il explique

notamment que le SEAT bénéficie de subventions Européennes qui peuvent être versées après la réalisation de la dépense : FEDER Loire Bretagne ou FEDER Régional dans le cadre du contrat territorial, et subventions LEADER dans le cadre du développement du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier. Il fait un état des subventions qui sont toujours en attente de versement :

Projet	Organisme	Total
Contat territorial 2017	FEDER	23 670 €
Contrat territorial 2018	Agence de l'eau	45 295 €
Contrat territorial 2018	FEDER	32 181 €
Contrat territorial 2018	CD63	4 600 €
Rétrocession ENS Pacage	CD63	15 000 €
Poste chargé de mission 2017	LEADER	31 123 €
Etude technique et paysagère	LEADER	4 000 €
Etude touristique et pédagogique	LEADER	9 248 €
Poste chargée de mission 2018 / 2019 et outils de communication	LEADER	38 145 €
Ilot Paysans année 2018/2019	LEADER	14 208 €
Création d'une zone de pêche	LEADER	12 040 €

Total**229 509 €**

Le Président précise qu'un premier tirage sur la ligne de trésorerie a été réalisé au 07/12/2018 de 120 000 € et qu'un deuxième tirage a été réalisé au 25/07/2019 de 50 000€. Il explique que le compte du SEAT est aujourd'hui à 35 509€ et propose ainsi de reconduire d'une année cette ligne de trésorerie qui arrive à échéance au 18/10/2019. Le président présente les conditions de renouvellement : ligne de 200 000,00 € sur 12 mois, taux à 0.7% (index Euribor), commission d'engagement à 0.2% du montant

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **De valider** le renouvellement de la ligne de trésorerie d'une année dans les conditions présentées ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

